



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin

Limoges, le 9 juin 2010

Groupe d'Unités Territoriales Nord-Limousin
Unité Territoriale de la Haute-Vienne

INSTALLATIONS CLASSEES

EMIN LEYDIER

ELUTIS

Projet de prescriptions complémentaires
Projet de prescriptions spéciales relatives à
l'exploitation des installations de combustion et
de stockage de gaz inflammable liquéfié

Rapport de l'inspection des Installations
Classées à Madame le Préfet de la Haute-Vienne

- Objet** : Installations classées
EMIN LEYDIER - ELUTIS
Déclaration de changement d'exploitant du 27 novembre 2009
- Réf.** : Code de l'environnement
Arrêté du préfectoral n°2005-81 du 17 janvier 2005
Arrêté préfectoral n°2009-1204 du 29 mai 2009
- P.J.** : Projet de prescriptions complémentaires à appliquer aux installations exploitées par
EMIN LEYDIER sur le territoire de la commune de CHATEAUNEUF LA FORET.
Projet de prescriptions spéciales à appliquer aux installations exploitées par ELUTIS sur
le territoire de la commune de CHATEAUNEUF LA FORET.

Le présent rapport a pour but d'examiner les prescriptions à appliquer à la société ELUTIS pour l'exploitation d'une chaufferie gaz et d'une chaufferie biomasse à Châteauneuf-la-Forêt. Ces chaufferies étaient précédemment exploitées par EMIN LEYDIER et ont fait l'objet d'une déclaration de changement d'exploitant.

1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES INSTALLATIONS

1.1 Identification de l'ancien exploitant

Dénomination du demandeur	:	EMIN LEYDIER
Forme juridique	:	Société anonyme
Gérant	:	M. Jean-Louis LEYDIER
Siège social	:	8, cours de Verdun 01103 – OYONNAX
Activité principale	:	Conception, production et vent d'emballages en carton ondulé
Adresse de l'installation	:	Le Moulin Neuf

Présent
pour
l'avenir

UT87 – Site Jourdan
Tél. : 33 (0) 5 65 11 84 50
22, rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex

1.2 Identification du nouvel exploitant

Dénomination du demandeur : ELUTIS
 Forme juridique : Société en nom collectif
 Gérant : M. Jean-Marc MAS
 Siège social : Parc technologique
 23, avenue Léonard de Vinci
 33605 – PESSAC
 Activité principale : Production et distribution de vapeur
 Adresse de l'installation : Le Moulin Neuf
 87130 – CHATEAUNEUF LA FORET

1.3 Description des installations**1.3.1 Localisation**

L'installation est située au lieu-dit Le Moulin Neuf à CHATEAUNEUF LA FORET.

1.3.2 Nature des activités

L'usine de CHATEAUNEUF LA FORET exploitée par la société Emin Leydier est spécialisée dans la conception, la production et la vente d'emballages en carton ondulé. Le procédé de fabrication nécessite la consommation d'énergie thermique sous forme de vapeur d'eau afin de procéder au séchage des plaques de carton.

La vapeur nécessaire est produite par une chaudière fonctionnant à la biomasse. Le secours et l'appoint sont assurés par une chaudière fonctionnant au gaz butane.

La chaudière biomasse a été réalisée par la société ELUTIS, filiale de GDF, qui est propriétaire de cette installation. Les prescriptions relatives à l'exploitation de cette chaudière par EMIN LEYDIER ont été fixées par un arrêté complémentaire en date du 29 mai 2009. La mise en service de la chaudière biomasse est intervenue le 1^{er} juillet 2009.

Cependant, à compter du 1^{er} juillet 2009 la société ELUTIS a pris en charge l'exploitation des deux chaufferies. Ce changement d'exploitant a été déclaré par la société ELUTIS le 27 novembre 2009. Il couvre les installations de combustion et les stockages de combustibles qui leur sont associés.

1.3.3 Classement des installations

Le classement des activités repris par le dossier de déclaration s'établit comme suit :

Rubrique	Désignation de l'activité	Régime
2910-A	Installations de combustion, la puissance thermique maximale étant de 12,1 MW, constituées d'une chaudière de 4,6 MW fonctionnant à la biomasse et d'une chaudière de secours de 7,5 MW fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié.	Déclaration
1412-2	Stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant de 45 t : 1 réservoir sous pression de 43,5 t.	Déclaration
1530	Dépôts de bois, papiers, cartons, la quantité entreposée étant de 555 m ³ .	Déclaration

1.3.4 Description des installations**1.3.4.1. Chaufferie biomasse**

Les installations exploitées par ELUTIS comprennent le bâtiment chaufferie en lui-même, les équipements de production et de récupération de chaleur, les équipements de traitement et d'évacuation des fumées, ainsi que les équipements d'évacuation des cendres et des suies.

ELUTIS exploite également les installations de stockage de biomasse et les équipements d'alimentation automatique de la biomasse.

1.3.4.2. Chaufferie gaz

La chaufferie comprend une chaudière fonctionnant au butane, un récupérateur d'énergie sur les fumées et un dispositif de collecte et de réinjection des condensats. L'installation comporte également les installations de distribution de vapeur et un poste de traitement d'eau destiné à l'alimentation de la chaudière.

La société ELUTIS reprend également l'exploitation du réservoir de butane destiné à l'alimentation de cette chaudière.

2 CONDITIONS D'EXPLOITATION ET PREVENTION DES RISQUES

2.1 Réglementation applicable

Les installations seront exploitées conformément à la réglementation en vigueur.

De plus, les conditions d'exploitation de ces installations par la société EMIN LEYDIER sont définies par les arrêtés préfectoraux du 17 janvier 2005 (chaufferie gaz) et du 29 mai 2009 (chaufferie biomasse et stockages biomasse et gaz). Ces prescriptions sont reprises dans le projet de prescriptions spéciales joint au présent rapport. Ce projet de prescriptions a pour objet d'encadrer les conditions d'exploitation de ces installations par ELUTIS.

Ces prescriptions pourront être supprimées dans les arrêtés régissant les activités de la société EMIN LEYDIER à CHATEAUNEUF LA FORET. Un projet de prescriptions en ce sens est joint au présent rapport

2.2 Conditions de rejet des eaux usées

Les eaux usées des chaufferies sont actuellement rejetées dans le réseau des eaux usées de l'usine EMIN LEYDIER. Ces eaux sont ensuite acheminées vers la station d'épuration de CHATEAUNEUF LA FORET pour y être traitées.

Une convention de rejet sera établie entre les sociétés ELUTIS et EMIN LEYDIER pour définir les conditions de ces rejets.

2.3 Incendie

Les dispositions relatives au risque incendie seront identiques à celles appliquées jusqu'alors par EMIN LEYDIER. Un poteau incendie d'un débit de 60 m³/h est disponible à proximité en cas d'intervention de moyens de secours externes.

3 AVIS ET PROPOSITION DE L'INSPECTION

3.1 Sur la demande présentée et les conditions actuelles d'exploitation

Les installations de combustion et de stockage de butane et de biomasse sont soumises au régime de la déclaration. Le changement d'exploitant n'implique pas de modification notable des conditions d'exploitation de ces installations. Cependant, des échanges avec le nouvel exploitant ont conduit à légèrement modifier les prescriptions initialement applicables. Ces modifications concernent les points suivants :

- Suppression de l'obligation de moyen pour le traitement des fumées,

- Ajout de valeurs limites d'émission pour le monoxyde de carbone et les composés organiques volatils afin de traduire par un objectif final les prescriptions imposées quant à la qualité du combustible employé,
- Suppression de la fréquence annuelle de caractérisation des cendres : une caractérisation initiale sera réalisée, et d'autres caractérisations pouvant être demandées par l'inspection si nécessaire.

Une visite du site réalisée le 25 mars 2010 nous a permis de constater que les conditions d'exploitation des installations concernées sont satisfaisantes.

3.2 Proposition

Les installations de combustion et de stockage de butane et de biomasse sont soumises au régime de la déclaration. Le changement d'exploitant n'implique pas de modification notable des conditions d'exploitation de ces installations.

Les prescriptions régissant l'exploitation de ces installations par la société EMIN LEYDIER peuvent être appliquées à la société ELUTIS, qui se conformera par ailleurs à la réglementation en vigueur. Ces prescriptions peuvent de plus être retirées des arrêtés régissant les activités de la société EMIN LEYDIER à CHATEAUNEUF LA FORET.

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous proposons à Madame le Préfet de la Haute-Vienne :

- de délivrer à la société ELUTIS un récépissé de sa déclaration de changement d'exploitant
- d'abroger les prescriptions relatives aux installations de combustion, au réservoir de butane de 43,5 t et au stockage de biomasse dans les arrêtés du 17 janvier 2005 et du 29 mai 2009 autorisant EMIN LEYDIER à exploiter une cartonnerie à CHATEAUNEUF LA FORET,
- d'imposer à la société ELUTIS les prescriptions spéciales dont le projet est joint au présent arrêté.

